



81600

Tél. : 05 63 33 01 43  
Fax : 05 03 81 59 33

## COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 JUILLET 2019 à 20 h 30

Nombre de conseiller en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers absents : 7 excusés : 7

Date de la convocation : 26/06/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 2 juillet à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BAULÈS Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** BAULES J-F - BOIJEOT A. - DUBIETZ P. - PEZET A. - GALTIER A. - MALBERT D. -- DELLUC J-L. - LAVILLE L -

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Étaient excusés :** VASSEUR MH. - DOS REIS P. – AMANS K. - ASTIÉ B.

**Étaient absents ayant donné procuration :** CENEDESE A - FILSJEAN M. - SERRUS T.  
M. BOIJEOT A. a été élu secrétaire de séance.

21H : Ouverture de la séance par Monsieur BAULES Jean-François, le Maire.

Le compte rendu de la séance du 23 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

### 1- DROIT DE PREEMPTION CENTRE BOURG

M. Le Maire informe l'assemblée de la vente de la maison sise 34 le bourg à Técou.

Il rappelle la démarche menée depuis 2008 de se positionner quant à la préemption des maisons ou parcelles situées au centre bourg qui présenteraient un intérêt architectural, patrimonial ou stratégique au regard des projets d'aménagement/embellissement/valorisation du village.

Cette maison ne rentre pas dans ce cadre, une préemption n'est donc pas envisagée.

### 2- SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS (DELIB 2019/026)

M. Boijeot présente les dossiers de demande de subvention.

- Une nouvelle demande de l'association Laoura Célavi a été déposée dans le but de participer au trophée des Roses des sables.

Il est rappelé que la politique de la commune en matière de subvention aux associations : la commune attribue une subvention aux associations qui participent à l'animation et au développement d'activités sur la commune. L'objectif de l'association Laoura Célavi n'est pas celui-ci et ne peut donc pas être subventionnée. Cependant un soutien logistique (prêt de salle, matériel est accordé en tant qu'association técounaise.

- L'association HARP (festival de Puycelsi) propose cette année à nouveau, un concert à l'Eglise de Técou.

L'attribution des subventions proposées est la suivante :

ASSOCIATION	SUBVENTION ATTRIBUÉE (€)
FNACA	200.00
AMIS DE SAINT-ANDRÉ	250.00
TéCOUNTRY81	250.00
COMITÉ DES FETES	1500.00
ETAPE	370.00
ADMR LABESSIERE CANDEIL	800.00
GENERATION MOUVEMENT (CLUB DES AINÉS)	1 400.00
FLEUR DE L'ESPOIR	450.00
MOTO CLUB DE TECOU	150.00
MJC	1 700.00
ANCIENS COMBATTANTS	200.00
HARP	500.00
<b>TOTAL</b>	<b>7 770.00</b>

**Le montant des subventions attribuées est validé à l'unanimité.**

**3- DENOMINATION DE LA VOIE DU NOUVEAU LOTISSEMENT FON DEL BOSC (DELIB 2019/027)**

La voirie et les réseaux du nouveau lotissement Fon del Bosc vont démarrer le 8 juillet prochain. 2 terrains sont d'ores et déjà vendus.

M. le Maire propose à l'assemblée de dénommer le chemin qui traversera le dit lotissement reliant la RD 16 au chemin de Técou à Cocart.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Voix POUR : 11

ABSTENTION : 0

Voix CONTRE : 0

**ADOpte** la dénomination « chemin du Garric ».

**CHARGE** Monsieur le maire de communiquer cette information aux services concernés (la poste, le cadastre, le SDIS).

**4- ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

***Restauration du contrôle de conformité (DELIB 2019/032)***

M. le Maire rappelle que les maisons du centre bourg sont raccordées au réseau collectif. Les tampons collectant les eaux usées et pluviales sont situés à l'arrière des parcelles sur le chemin de ronde.

La mise en place du réseau est ancien et il s'avère que certaines maisons ont encore des sorties d'eaux usées à l'avant.

Par ailleurs, lors de la vente d'une maison, une attestation de conformité relative à l'assainissement collectif est demandée à la commune. A ce jour, aucun contrôle n'est effectué.

Au vu de ces éléments, M. Le Maire propose d'instaurer systématiquement un contrôle du raccordement à l'assainissement collectif en cas de vente d'une maison. Ce contrôle sera effectué par les agents techniques.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Voix POUR : 11

ABSTENTION : 0

Voix CONTRE : 0

**DECIDE** d'instaurer un contrôle des raccordements à l'assainissement collectif des eaux usées.

***Prêt relai et emprunt – Station d'épuration (DELIB 2019/028 et DELIB 2019/029):***

M. Le Maire rappelle le coût des travaux relatifs à la nouvelle station d'épuration : 219 923.43 € TTC.

Suite à la consultation des établissements bancaires, le Crédit Agricole propose le montage financier suivant :

- Un prêt court terme – crédit relai (24 mois) dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA (103 000.00 €) à taux variable à 0.60% à ce jour, remboursable sans frais au fur et à mesure.
- Un emprunt (7 ou 10 ans à définir) de 56 000.00 € à taux fixe à 0.52%.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Voix POUR : 11

ABSTENTION : 0

Voix CONTRE : 0

**VALIDE** le crédit relai selon les modalités suivantes : 103 000.00 € - 24 mois – taux variable 0.60 % - frais de dossier 200 €)

**VALIDE** l'emprunt selon les modalités suivantes : 56 000.00 € - 7 ans – taux fixe 0.52 % - frais de dossier 200 €).

**5- ADMISSION EN NON VALEUR (DELIB 2019/030)**

M. Le Maire informe l'assemblée de la proposition de M. le Trésorier (courrier explicatif du 6 mars 2019) d'admettre en non-valeur des dettes datant de 2010 à 2017 pour un montant de 352.09 €.

Mairie de Técou

Compte-rendu du Conseil Municipal du 2 juillet 2019

Ces dettes ont fait l'objet de poursuites qui n'ont pas abouti.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Voix POUR : 11

ABSTENTION : 0

Voix CONTRE : 0

**DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes pour un montant de 352.09 €.

#### **6- INSTAURATION D'UNE CAUTION pour le prêt de matériel (DELIB 2019/031)**

M. le Maire rappelle que la commune prête régulièrement du matériel (chaises et tables) aux administrés.

Afin de pallier à d'éventuelles dégradations et non-respect des horaires pour l'enlèvement/restitution du matériel, il propose l'instauration d'une caution - associée à une convention - préalable à tout prêt.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Voix POUR : 11

ABSTENTION : 0

Voix CONTRE : 0

**VALIDE** l'instauration d'une caution d'un montant de 150 € pour le prêt de matériel communal aux particuliers et d'une convention de prêt.

#### **7- QUESTIONS DIVERSES**

##### ***ECOLE***

M. Boijeot fait un point sur l'année écoulée : le bilan est positif ; beaucoup de sorties ont été proposées telles que concert, cinéma, atelier BD, voile...)

L'effectif de la rentrée 2019/2020 est de 93 élèves répartis comme suit :

- 11 PS / 9 MS = 20
- 9 GS / 14 CP = 23
- 9 CE1 / 15 CE2 = 24
- 12 CM1 / 14 CM2 = 26

Nous n'avons pas enregistré de demande d'inscription de TPS.

L'école bénéficiera d'une ATSEM à temps plein.

Les enseignants ne souhaitant pas suivre la préconisation de l'académie, à savoir regrouper les PS/MS/GS dans une seule et même classe, l'ATSEM interviendra dans les 2 classes (PS/MS et GS/CP)

##### ***TRAVAUX***

- Station d'épuration

La réunion de lancement des travaux aura lieu le lundi 8 juillet en présence de l'entreprise MAANEO. Le déboisement est d'ores et déjà terminé.

- Nouveau lotissement

Le chantier débutera le 8 juillet.

- Voirie

M. le Maire indique que les travaux 2018 ne sont toujours pas totalement terminés : l'entreprise a été relancée ! Les travaux 2019 vont débuter (chemin et carrefour du cimetière, chemin camp des grèzes, chemin saint Laurent, ralentisseur chemin de Taurines).

- Salle multiculturelle

La réunion publique a mobilisé peu de monde mais très participatifs.

M le Maire a présenté le projet de structure métallique en panneaux photovoltaïques. Il a rapporté le rendu de l'étude acoustique mandatée suite à la réunion de concertation avec les riverains. Il a rassuré les habitants quant à l'impact financier du projet (1 200 000 €) en exposant les finances saines de la commune (capital de 600 000 €, subventions attendus pour 50 %, un très faible endettement de la commune).

Le projet a été bien reçu par les habitants présents.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à

23 h

Mairie de Técou

Compte-rendu du Conseil Municipal du 2 juillet 2019